



LIGNES DIRECTRICES FÉDÉRALES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS ET LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19 DANS L'EXPLOITATION DES VÉHICULES COMMERCIAUX

Le 1 avril 2020

Objectif

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) est la principale agence fédérale responsable de coordonner les efforts pour répondre à la pandémie de COVID-19. Transports Canada a collaboré avec l'ASPC et Emploi et Développement social Canada (ESDC) pour mettre au point des directives visant à protéger les camionneurs et les employés travaillant dans l'exploitation des véhicules commerciaux. En s'appuyant sur les directives élaborées par le gouvernement du Canada et d'autres autorités et organisations de santé publique reconnues, ce document a été préparé pour résumer les recommandations formulées à ce jour pour limiter la propagation de la COVID-19 dans le contexte de l'exploitation des véhicules commerciaux.

Les recommandations ainsi que les lignes directrices dans le présent document seront mise-à-jour selon l'évolution de la transmission de COVID-19, ainsi que les évaluations du risque et les avis des autorités locales et nationales en santé publique.

Pour les gestionnaires de parc

- Réduire au minimum le nombre de véhicules que les employés doivent partager afin de limiter la propagation du virus entre les différents utilisateurs d'un même véhicule, dans la mesure du possible.
- Veillez à ce que les chauffeurs aient accès aux produits nettoyants appropriés, désinfectants pour les mains, équipements de protection individuelle et aux autres matériaux nécessaires pour nettoyer les surfaces à fort contact dans leurs camions et respecter les recommandations énoncées dans ces lignes directrices.

Conseils généraux pour protéger les camionneurs

- Les conducteurs de véhicules commerciaux qui sont assujettis à la réglementation fédérale en matière de santé et de sécurité au travail doivent s'assurer que leur programme de prévention des risques est à jour pour traiter des dangers liés à la COVID-19 dans leur lieu de travail, notamment les cabines de camion. Le programme devrait inclure l'élaboration de mesures préventives avec la participation de leur comité de santé et de sécurité au travail ou de leur représentant. Les employés doivent recevoir une formation sur ces mesures. Le Programme du travail a publié des renseignements généraux pour aider les intervenants à

s'acquitter de ces responsabilités. Parmi les autres ressources qui pourraient être utiles, mentionnons les lignes directrices du gouvernement du Canada sur la prise de décisions en fonction du risque pour les milieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de la COVID-19 et le Guide des ressources humaines sur le camionnage au Canada – COVID-19 pour les employeurs du secteur du camionnage et de la logistique (voir les liens ci-dessous).

- Les chauffeurs de véhicules commerciaux doivent s'autoévaluer avec diligence. Les conducteurs qui ont une légère toux ou une faible fièvre (37,3 C ou plus) doivent s'isoler et rester à la maison.
- Les exploitants de véhicules commerciaux doivent communiquer les recommandations et les mises à jour en matière de santé publique aux conducteurs en temps utile.
- Selon les renseignements disponibles, on estime que les coronavirus peuvent survivre sur des surfaces dures de 24 heures à plusieurs jours. Les coronavirus peuvent infecter une personne qui touche une zone infectée, puis qui se touche la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains. Le lavage des mains et l'hygiène respiratoire sont des moyens importants pour interrompre cette transmission.
- Lavez-vous les mains régulièrement et chaque fois qu'elles sont sales :
 - le lavage des mains à l'eau et au savon ordinaire est la méthode privilégiée d'hygiène des mains, car l'action mécanique est efficace pour éliminer les salissures et les microbes visibles;
 - les mains doivent être lavées à l'eau chaude et au savon pendant au moins 20 secondes. Pour le séchage des mains, il est préférable d'utiliser des serviettes en papier jetables;
 - en l'absence de savon et d'eau, un désinfectant pour les mains à base d'alcool peut être utilisé comme mesure temporaire jusqu'à ce que le lavage des mains puisse être effectué. Les désinfectants à base d'alcool contenant une concentration d'alcool de 60 à 90 % (idéalement supérieure à 70 %) sont les agents les plus actifs de tous ceux utilisés pour la désinfection des mains. Toutefois, les désinfectants à base d'alcool ne sont pas nécessairement efficaces lorsqu'il y a des matières organiques sur les mains (p. ex. après avoir utilisé les toilettes). C'est pourquoi à lui seul, un désinfectant à base d'alcool ne doit pas être utilisé sur des mains visiblement sales. Utilisez des lingettes pour enlever la saleté, puis utilisez les désinfectants à base d'alcool;
 - évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche avant de vous avoir lavé les mains.

- Les conducteurs qui toussent ou éternuent doivent :
 - tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou dans le pli du bras, et non dans les mains;
 - jeter les mouchoirs utilisés le plus rapidement possible dans une corbeille à papier doublée, puis se laver ou désinfecter les mains pendant 20 secondes.
- Les réunions en personne devraient être réduites au minimum et respecter les exigences de distanciation sociale. Dans la mesure du possible, les réunions en personne devraient être remplacées par des téléconférences ou des vidéoconférences. Les interactions avec les clients doivent également être aussi brèves que possible, en tenant compte des exigences de distance sociale.

Avant chaque voyage

- Les conducteurs de véhicules commerciaux doivent surveiller leur état de santé avant de commencer un voyage. Si un chauffeur présente des symptômes, même s'il s'agit d'une légère toux ou fièvre, il doit rester chez lui et en informer son employeur afin que des mesures soient prises pour protéger ses collègues.
- Assurez-vous que l'intérieur des véhicules est propre et hygiénique en essuyant les surfaces avec un désinfectant.
- Les équipements suivants doivent être disponibles pour le nettoyage :
 - équipement de protection individuelle (conformément au protocole de santé et de sécurité de l'opérateur);
 - chiffons jetables;
 - serviettes en papier et matériaux absorbants;
 - sacs, étiquettes et rubans adhésifs pour l'élimination des déchets;
 - agents de nettoyage;
 - désinfectants.
- Le nettoyage est une première étape essentielle pour désinfecter les surfaces infectées. Voici les étapes générales à effectuer lors du nettoyage de l'intérieur des véhicules :
 - mettez des gants jetables et imperméables. Évitez tout contact des mains avec le visage, en particulier le nez et les yeux. Il faut éviter tout contact direct avec les zones contaminées;
 - pour le nettoyage et la désinfection de routine, et pour les zones potentiellement contaminées par la COVID-19, on recommande d'utiliser un désinfectant pour

surfaces dures autorisé par Santé Canada. Pour obtenir une liste des désinfectants pour surfaces dures à utiliser contre le coronavirus (COVID-19), veuillez consulter le [site Web de Santé Canada](#);

- suivez les instructions du fabricant concernant les taux de dilution recommandés, les temps de contact et les conditions spécifiques à la surface;
 - évitez l'eau de javel, sauf sur les plastiques simples;
 - n'utilisez pas de solvants;
 - essuyez ce que vous essuyez; ne laissez pas les produits chimiques sur les surfaces.
- Les surfaces à contact élevé dans les camions qui doivent être nettoyées régulièrement comprennent, entre autres :
 - clés ou clés détachables;
 - bouton de démarrage sur les véhicules avec clé détachable;
 - poignées de porte intérieures et extérieures; rampes de porte intérieure, coussinets et accoudoirs;
 - volant;
 - levier de vitesse et console;
 - tableau de bord;
 - interrupteurs électriques pour les fenêtres et les portes;
 - boutons de radio et de contrôle de la climatisation;
 - clignotants et commande d'essuie-glace;
 - siège et réglage du siège;
 - écran tactile;
 - toutes les autres pièces couramment utilisées et qui peuvent avoir été touchées (boîte à gants, capot, coffre, poignées de porte de panneaux de camionnette, poignée du hayon, aires de repos, par exemple).
 - Jetez les vêtements de nettoyage, les chiffons de désinfection, les gants jetables et tout autre article qui a été en contact avec les sécrétions des voies respiratoires dans un sac à déchets.
 - Lavez-vous les mains lorsque vous avez terminé en utilisant des techniques de lavage des mains appropriées.

Pendant le voyage

- Les chauffeurs de véhicules commerciaux doivent se laver fréquemment les mains à l'eau chaude courante avec du savon pendant au moins 20 secondes, et éviter de se toucher le visage avec des mains non lavées. Cette consigne est particulièrement importante après avoir été en contact avec d'autres personnes ou des surfaces susceptibles d'être porteuses du virus. En l'absence d'eau et de savon, il est recommandé d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec une concentration de 60 %.
- Les conducteurs de véhicules commerciaux doivent prendre des précautions, comme se couvrir les mains lorsqu'ils utilisent la pompe à essence, touchent les poignées de porte des stations-service ou manipulent tout produit automobile qui pourrait être nécessaire lors de l'entretien du véhicule (remplissage de liquide lave-glace et ajout d'huile moteur) si cela est possible. Si ce n'est pas possible, les chauffeurs de véhicules commerciaux doivent se laver les mains ou appliquer un désinfectant pour les mains immédiatement après, si possible.
- Dans la mesure du possible, les pratiques de distanciation sociale doivent être respectées, en restant à au moins deux mètres (ou six pieds) des autres personnes. Les chauffeurs de véhicules commerciaux doivent garder une distance appropriée entre eux et les autres et éviter tout contact physique direct (y compris les poignées de main). Cela inclut le contact avec les clients, le personnel d'accueil et les personnes aux aires de repos.

À la fin du voyage

- Répétez la procédure de nettoyage en profondeur des surfaces à haut contact avec des désinfectants appropriés, comme décrit ci-dessus.
- Les conducteurs qui commencent à ressentir des symptômes après avoir terminé un voyage devraient rester chez eux, s'isoler et en informer leur employeur afin que des mesures supplémentaires puissent être prises pour protéger leurs collègues et les autres conducteurs qui utilisent le camion.
- Bien que les conducteurs de véhicules commerciaux soient exemptés de l'obligation de quarantaine de 14 jours à des fins commerciales, lorsqu'ils ne sont pas en service, ils doivent se conformer aux recommandations des autorités locales et nationales de santé publique, notamment les recommandations relatives à la distanciation sociale.

Ressources supplémentaires

[Organisation mondiale de la santé : Getting your workplace ready for COVID-19](#)

[Gouvernement du Canada : Ressources pour les entreprises canadiennes](#)

[Gouvernement du Canada : Lignes directrices relatives à la prise de décisions fondées sur les risques pour les lieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19](#)

[Gouvernement du Canada : Prévention de la COVID-19 sur les lieux de travail : Employeurs, employés et travailleurs des services essentiels](#)

[Société canadienne des postes : Pratiquez l'éloignement social pour assurer votre sécurité et celle des autres employés – 18 mars 2020](#)

[Trucking HR Canada–COVID-19 Resource Guide for Trucking and Logistics Employers](#)

[ACTU COVID-19 : Conseils à l'intention de l'industrie du transport collectif](#)

[International Association of Public Transport \(UITP\): Management of COVID-19–Guidelines for Public Transport Operators](#)

[Commission de la santé mentale du Canada : Le choix judicieux des sources d'information est essentiel au bien-être mental dans le contexte de la COVID-19](#)